

PERMIS DE CONSTRUIRE : PROLONGATION DES PERMIS DE CONSTRUIRE D'UN AN.

Category: [Bail](#)

Tag: [Tableau d'honneur](#)



Le JO réserve parfois des bonnes surprises.

Le délai de validité des permis de construire est prolongé d'un an. Le décret 2014-1661 du 30 décembre concerne les permis de construire, de démolir et les déclarations préalables. Nous le publions ci dessous :

[Décret 2014-1661 du 30 décembre 2014](#)

